

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNE DE MONTLAUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 08/04/2022

Séance du 15 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux

Et le quinze avril à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Myriam, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DELMAS Marie, DECUP-CAUMES Marie-Claude, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, RIVEMALE Patrick, ROUSSET Jean-François, VALAT Karine

Absents excusés : BERNAT Laurent et WALIGORSKI Marie-Lou

Secrétaire de séance : RICARD Nathalie

Objet de la délibération n°07 -2022

**Approbation du compte administratif 2021 du budget assainissement**

Considérant que le maire en exercice ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif (article L 2121-14 du CGCT), le conseil municipal désigne Mme RAMONDENC Viviane, 1<sup>ère</sup> adjointe, présidente de la séance.

Le résultat de l'exercice du compte administratif 2021 du budget assainissement s'établit comme suit :

Compte administratif 2021	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisation de l'exercice 2021 Section d'Exploitation	40 992.91 €	69 170.27 €	+ 28 177.36 €
Report de l'exercice 2020		34 404.31 €	
<b>Total SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>40 992.91 €</b>	<b>103 574.58 €</b>	<b>+ 62 581.67 €</b>
Réalisation de l'exercice 2021 Section d'Investissement	61 588.90 €	111 742.41 €	+ 50 153.51 €
Report de l'exercice 2020	-57 636.20 €		
<b>Total SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>119 225.10 €</b>	<b>111 742.41 €</b>	<b>- 7 482.69 €</b>
<b>TOTAL SECTIONS CUMULEES</b>	<b>160 218.01 €</b>	<b>215 316.99 €</b>	<b>+55 098.98 €</b>
Restes à Réaliser à reporter en 2022 (section d'Investissement)	162 300.00 €	50 000.00 €	- 112 300.00 €
<b>TOTAL CUMULE AVEC LES RESTES A REALISER</b>	<b>281 525.10 €</b>	<b>161 742.41 €</b>	<b>- 119 782.69 €</b>

Le conseil municipal est invité à délibérer sur le résultat de l'exercice du C.A. 2021 du budget assainissement.

**M. le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le compte administratif 2021 du budget assainissement**

**Vote des conseillers municipaux :**

Exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Qui n'ont pas pris part au vote : 1

Le compte administratif est annexé à la présente délibération. Le vote a eu lieu par chapitre.

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Suivent au registre les signatures des membres présents,  
Pour copie conforme.*

Le Maire,  
Patrick RIVEMALE

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission  
Au représentant de l'Etat le 20 AVR. 2022  
Et de la publication par affichage le 20 AVR. 2022  
Le Maire, Patrick RIVEMALE

